Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 27 (1942)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Mars 1942. No. 3 27me Année

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction : Tél. 2.73.81
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression : Tél. 2.83.90
A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Connaissez-vous bien votre Caisse Raiffeisen ?

En guise d'introduction

— Savez-vous ce que vous devriez faire ? nous disait dernièrement un excellent président qui par sa propagande persuasive et son exemple entraînant a su amener son village entier à collaborer dans sa Caisse Raiffeisen.

— Non ! Et quoi donc ?

— Vous devriez développer de nouveau une fois, dans le « Messager », les buts et surtout les principes fondamentaux du système Raiffeisen dont les adhérents n'ont parfois pas encore saisi toute la portée et le véritable sens.

— Oui, mais ce serait répéter des choses qui ont été dites plusieurs fois déjà. Ne doit-on pas admettre en effet que les raiffeisenistes, les lecteurs de notre journal en particulier, n'ignorent rien de l'organisation et du programme d'activité de nos institutions...

— Halte-là ! Certes, je ne doute nullement que les raiffeisenistes ne connaissent les principes généraux qui sont à la base de notre mouvement. Néanmoins, il est bon, de temps en temps, de rappeler les points essentiels de notre programme. Même les plus anciens membres de nos Caisses, même les plus fervents raiffeisenistes peuvent en tirer profit. Je parle par expérience. Il faut frapper à plusieurs reprises sur un clou pour bien l'enfoncer.

— Vous nous en direz tant que...

— Outre cela, les membres de la famille raiffeiseniste se renouvellent constamment. Les fils prennent la place des pères. L'effectif des sociétaires augmente constamment. Et vos nouveaux abonnés, vos nouveaux lecteurs ! Ce qui sera une répétition utile pour certains sera de l'inédit profitable pour d'autres. Pensez en particulier aux nouveaux membres des 32 Caisses qui se sont encore constituées l'an dernier...

C'est comme dans nos Caisses. On devrait de temps en temps, par exemple tous les cinq ou dix ans, donner une nouvelle conférence d'orientation en y développant les questions les plus élémentaires. J'ai pratiqué cela avec succès dans ma propre Caisse. Les résultats ont été des plus concluants...

— Cher Monsieur, vos arguments sont fort justes. Vous nous avez convaincus. Nous tenterons donc l'expérience.

Les buts de la Caisse Raiffeisen

La Caisse Raiffeisen est basée sur les nobles principes de la solidarité et de l'aide personnelle. Le but qu'elle poursuit est très élevé. Il est d'ordre matériel, éthique et social. Raiffeisen définissait ses créations de la manière suivante : « Les Caisses de crédit mutuel se fondent sur l'aide personnelle la plus absolue. Cette dernière a pour effet la mise en valeur, le développement et l'emploi le plus étendu des énergies latentes de la population et du sol. »

Le but de la Caisse Raiffeisen est défini dans les statuts de la manière suivante :

a) procurer à ses membres les fonds nécessaires à leurs entreprises;

b) constituer à leur profit un capital indivisible et inaliénable;

c) fournir au public un moyen de placer à intérêt les capitaux disponibles à des conditions de taux et de sécurité favorables, en dépôts sur livrets d'épargne ou de comptes courants, en obligations et sous toute autre forme légale.

Ce but est donc d'ordre matériel avant tout. La Caisse Raiffeisen veut que l'argent du village y demeure et y travaille; une commune n'est pas riche seulement de l'argent qu'elle produit, mais sa fortune s'accroît aussi par celui qu'elle garde et emploie sur place. Mais la Caisse Raiffeisen n'a pas pour unique objectif d'améliorer la situation économique de ses membres et de leur fournir tous les avantages matériels que la coopération peut procurer, elle exerce également sur eux une influence moralisatrice. Elle se fonde pour cela directement sur l'idéal chrétien de l'amour du prochain. Elle concilie les intérêts économiques sur la base de la solidarité.

La Caisse Raiffeisen est également une œuvre sociale. Elle fait appel à l'esprit d'initiative et à la volonté des individus. Elle forme des hommes qui comptent surtout sur leurs propres forces et attendent plus d'eux-mêmes et de l'entr'aide que de l'Etat. Elle encourage le travail, la sobriété. Elle est une école d'ordre, d'économie, de discipline. Elle exerce une influence éducatrice, conseille les membres, les aide et les guide dans leurs entreprises.

La Caisse Raiffeisen est aussi une œuvre patriotique. Elle est la synthèse des idées de démocratie, de responsabilité civique, de solidarité et de compréhension entre citoyens.

La Caisse Raiffeisen observe une stricte neutralité politique et interconfessionnelle. Elle travaille sous le drapeau du christianisme contre le paganisme moderne. Elle réussit ainsi à conquérir à la charité chrétienne le domaine qui lui est le plus hermétiquement fermé, celui des affaires d'argent; elle christianise le crédit.

Pour la réalisation de ces buts, tant économiques qu'éthiques, la Caisse Raiffeisen repose sur six principes fondamentaux, solides et bien éprouvés,

communément désignés sous le nom de « principes Raiffeisen ». Ce sont:

1. Cercle restreint d'activité;
2. Garantie illimitée des sociétaires;
3. Gratuité des fonctions;
4. Prêts consentis aux seuls membres et uniquement contre garantie;
5. Exclusion de dividende;
6. Groupement en fédérations.

Etudions brièvement le sens de ces principes :

Les principes Raiffeisen

1. Cercle restreint d'activité.

La Caisse Raiffeisen n'accepte comme membres que les personnes domiciliées dans une circonscription restreinte et strictement délimitée. On prend en général comme base soit le village, soit la commune. Le cercle restreint d'activité est une nécessité, le fondement indispensable de tout le raiffeisenisme, une condition essentielle du bon fonctionnement du système. Les avantages de ce principe sont multiples. La petite circonscription permet tout d'abord une distribution rationnelle et sûre du crédit. Dans un village, tout le monde se connaît. Les administrateurs connaîtront ainsi exactement les besoins, la capacité de crédit et les mérites des sociétaires et ils seront bien à même de juger si les garanties proposées pour un emprunt sont suffisantes. Ainsi, l'emprunteur ne pourra pas abuser de crédit; devant soumettre sa demande à des voisins, il ne la verra accueillie que si elle se justifie économiquement. La Caisse prêtera ainsi avec le maximum de garanties et, par suite, avec le minimum de risques. Outre cela, le cercle d'activité restreint permet une surveillance étroite et constante du débiteur. On peut vérifier si les prêts reçoivent bien la destination pour laquelle ils ont été demandés. Du cercle d'activité restreint découle aussi une pression morale, un stimulant qui oblige les emprunteurs à s'acquitter régulièrement de leurs engagements. Les débiteurs demeurent d'autant plus fidèles à des habitudes de sobriété, d'ordre et de travail qu'ils se sentent étroitement surveillés, et par les cautions et par la Caisse créancière. Ils savent que s'ils abusaient de la Caisse et lui occasionnaient des pertes, ils deviendraient l'objet de l'opprobre générale et que l'existence au village leur deviendrait impossible. Le siège de la Caisse étant dans le village, à proximité des emprunteurs et des déposants, il en découle pour ceux-ci des avantages évidents en ce qui concerne l'économie de temps et d'argent, la facilité de placer et de retirer les capitaux, de produire des cautions, d'être à tout instant exactement renseignés sur l'état des affaires.

Le petit cercle d'activité limite forcément le chiffre d'affaires, ce qui permet de trouver plus facilement les personnes dévouées et compétentes disposées à gérer la Caisse gratuitement. Les séances des comités et le contrôle peuvent avoir lieu facilement sans frais et sans trop de perte de temps. Enfin, la Caisse, limitant son activité à un cercle fermé, chaque commune peut fonder une Caisse et les intérêts n'étant ainsi jamais en conflit, ces Caisses peuvent aisément se réunir en une fédération générale. Le raiffeisenisme respecte ainsi le particularisme sans qu'il en résulte d'inconvénient. Il oppose une digue salutaire aux tendances centralisatrices de la finance moderne.

2. La responsabilité solidaire illimitée des sociétaire.

Tandis que la fondation d'une banque sur la base de la société anonyme exige la souscription ou le versement d'un capital élevé, la Caisse Raiffeisen ne demande de ses membres, qui sont souvent de conditions les plus modestes, que la souscription d'une part sociale de fr. 100.—. Elle pose par contre le principe de la responsabilité illimitée. Tous les membres répondent solidairement et sur tout leur avoir de tous les engagements légitimes de la société. Ainsi la Caisse Raiffeisen reçoit dès sa fondation une garantie de premier choix, car la fortune imposable des membres s'élève souvent à dix et même à cent fois le montant des dépôts qui lui sont confiés. Les déposants jouissent ainsi d'une garantie qui n'est guère offerte par d'autres établissements financiers privés. Dans l'esprit de Raiffeisen, cette responsabilité, indispensable au crédit de la Caisse, a également pour but d'affirmer le devoir des sociétaires de s'entr'aider chrétiennement. Elle répond à la véritable idée coopérative; elle crée la cohésion entre les sociétaires et augmente la capacité d'action bienfaisante de l'association. Elle est en quelque sorte son épine dorsale.

Mais si la responsabilité illimitée et solidaire est avantageuse pour le crédit et la bonne marche de la Caisse, ne peut-on pas craindre qu'elle soit une lourde charge pour les membres ? Or, si on étudie bien le mécanisme de la Caisse, et en se basant sur les expériences de plus de quarante ans dans notre pays, on peut rapidement se rendre compte que cette responsabilité n'est nullement dangereuse. Elle n'est pas à redouter dans une association dont tous les sociétaires se connaissent et se contrôlent mutuellement. Il faut considérer aussi que la Caisse Raiffeisen ne prête que contre garantie, tous les prêts devant être couverts par une hypothèque, un nantissement de titres ou par des cautions. Les spéculations et les crédits à découvert, les engagements par effets de change, sont exclus. La Caisse ne prête que dans son cercle restreint d'activité et en vue d'emplois déterminés et rémunérateurs, à des gens connus, dont chacun peut constater et surveiller la solvabilité et la mesure dans laquelle ils méritent du crédit. Il est facile ainsi d'éviter de grosses pertes. Le caissier doit fournir une garantie de bonne gestion. Il ne peut pas engager la Caisse à lui seul par sa signature. Il est étroitement surveillé par le comité de direction, par le Conseil de surveillance, et toute l'administration subit périodiquement une revision professionnelle neutre de la fédération centrale. Donc trois organes de contrôle. Etant engagés eux-mêmes par leur responsabilité, les administrateurs seront forcément prudents dans l'octroi des prêts et ne seront pas enclins à traiter des affaires présentant des risques; ils répondent du reste personnellement des pertes dues à leur faute. Au surplus, conformément au Code fédéral des obligations, la responsabilité illimitée n'est que subsidiaire et n'entre en jeu qu'après épuisement du capital propre de la coopérative. Mais l'argument le plus convaincant est certainement le fait que depuis 40 ans que les Caisses Raiffeisen existent en Suisse, jamais encore un de leurs déposants n'a perdu un sou. Jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a dû faire appel à cette responsabilité illimitée. La responsabilité solidaire est au contraire la réalisation d'une belle et noble idée sociale. Grâce à elle, les gens fortunés du village appuient indirectement leurs voisins plus faibles financièrement, facilitent par leur collaboration l'octroi du crédit rationnel aux petits, qu'ils aident ainsi à travailler, à consolider leur existence. La responsabilité illimitée est la simple mise en pratique de notre belle devise nationale: «Un pour tous, tous pour un»

3. Gratuité des fonctions.

A l'exception du caissier qui est modestement rétribué pour son travail, les organes dirigeants accom-

plissent leur tâche à titre honorifique. Leur unique récompense sera celle du devoir accompli. Ils auront seulement la possibilité d'acquérir petit à petit une expérience des hommes et des choses qu'ils pourront mettre utilement en valeur pour le bien de tous et de chacun. Le cercle d'activité confiné à un territoire restreint permet facilement l'application du principe de l'administration gratuite. Celle-ci est en quelque sorte une manifestation extérieure de l'esprit de sacrifice et d'amour chrétien du prochain qui est à la base de l'association. Celle-ci étant une œuvre de solidarité, les dirigeants doivent prêcher par l'exemple. Ce principe a l'avantage de placer à la tête de l'organisation des personnes de toute honorabilité, désintéressées, qui considèrent leur tâche comme une œuvre de bien public et la remplissent dans le véritable esprit voulu par Raiffeisen. Ces hommes de cœur et de dévouement ne feront jamais défaut dans les populations rurales encore pénétrées de charité chrétienne. Ne touchant ni tantième ni dividende, les administrateurs n'auront jamais intérêt à engager la Caisse dans des affaires risquées et les sociétaires ne seront pas davantage enclins à les y pousser. De ce principe découle également, outre cet avantage moral, un bénéfice matériel qui est de réduire à un minimum les frais d'exploitation, ce qui permet d'appliquer aux créanciers et aux débiteurs des conditions d'intérêts extrêmement favorables.

4. La Caisse ne prête qu'à ses membres et uniquement contre garantie.

La Caisse reçoit de l'argent en dépôt de tout le monde, sans qu'il soit nécessaire d'acquérir la qualité de sociétaire. Par contre, elle ne prête qu'à ses membres. Ses débiteurs ne seront donc que des personnes du village, des artisans, des agriculteurs dont on connaît les terres, dont le bétail va aux champs sous les yeux de tout le monde, dont les récoltes, bonnes ou mauvaises, poussent à la vue du public. Les prêts ne sont effectués que dans des buts déterminés, jugés utiles et contrôlés, et à la condition que l'emprunteur soit digne de crédit tant au point de vue moral qu'à celui des garanties matérielles. En plus de cela, les prêts ne peuvent être effectués que contre garantie sûre. Les crédits de nature industrielle ou spéculative, les crédits à découvert sont exclus. Une fois le prêt effectué, les dirigeants en surveillent l'emploi. Etant membre de la société, le débiteur a naturellement intérêt à la prospérité de celle-ci et paiera régulièrement ses intérêts et amortissements. En vertu de ce principe, les placements de la Caisse présentent un maximum de garantie.

5. Exclusion de dividende.

La Caisse Raiffeisen n'est pas une entreprise à but lucratif. Elle ne peut distribuer aucun dividende, aucun tantième. Elle exclut en principe toute répartition du bénéfice aux sociétaires. Chaque membre ne peut acquérir qu'une seule part sociale et le taux maximum de l'intérêt de ces parts est fixé à 5 %. Après la couverture des dépenses courantes et le paiement de l'intérêt aux parts sociales, le bénéfice réalisé chaque année sert à alimenter un fonds de réserve qui reste propriété de l'association et sur lequel les sociétaires n'ont personnellement aucun droit, même si la société se dissout. Ce fonds social constitue une garantie précieuse pour les épargnants et pour les sociétaires, et éveille chez ces derniers le sentiment de la solidarité. En outre, ce capital social inaliénable, indivisible, qui augmente avec les années et pour la possession duquel la Caisse n'a aucun intérêt à payer, permet d'abaisser successivement le taux des prêts. Les avantages de ce fonds restent ainsi acquis au village, à ceux qui en font les frais ou à leurs successeurs. L'attraction de ce fonds impartageable et les autres avantages matériels procurés par l'association assurent l'existence et la prospérité de la Caisse. Les statuts stipulent que lorsque le fonds de réserve atteindra le montant des engagements de la coopérative, les bénéfices seront employés à soutenir des œuvres d'utilité publique.

6. Groupement en fédérations.

Toute Caisse isolée et livrée à ses seules forces ne jouirait que d'une existence précaire ; l'union des Caisses existantes est aussi nécessaire à la protection de leurs intérêts et de ceux des coopérateurs qu'à une facile et solide gestion financière. Très compétents pour conduire la Caisse, pour apprécier et conseiller les débiteurs, les dirigeants ont néanmoins besoin d'avoir à côté d'eux des experts en matières bancaire et juridique pour les renseigner et les conseiller. Il est nécessaire aussi de compenser régulièrement les surplus et les besoins de capitaux des Caisses. C'est pourquoi chaque Caisse Raiffeisen doit faire partie d'une organisation centrale, d'une coopérative de coopératives, avec caisse centrale autonome et office de revision. Cet organisme a pour mission d'effectuer la direction supérieure, de réaliser l'organisation technique, d'assurer la compensation des capitaux, d'effectuer la revision professionnelle de chaque Caisse et d'assurer la défense générale des intérêts du mouvement tout entier. Cette fonction est assurée en Suisse par l'*Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen).*

* * *

Ces principes, en partie pratiques, sont entre eux en corrélation des plus intimes; ils sont fonctions les uns des autres et forment comme une chaîne dont aucun anneau ne peut être enlevé sans que l'ensemble soit rompu. Ils sont indispensables à la vitalité de l'organisme. C'est pourquoi les statuts en prévoient l'intangibilité absolue et les dirigeants du mouvement veillent jalousement à leur application et à leur maintien. *(A suivre.)*

Les Caisses Raiffeisen et la Banque cantonale

Sous le titre « Là où il n'y en a pas, il faut en fonder », M. le conseiller national Meili, Pfyn (Thurgovie) a publié dernièrement dans « Le Paysan de la Suisse orientale », l'organe officiel de la Fédération des sociétés d'agriculture du canton de Thurgovie un article qui a eu un grand retentissement.

Reprenant la recommandation faite dernièrement aux paysans par le Dr. Laur dans le « Paysan Suisse » : *Se faire ouvrir un compte courant auprès d'une Caisse locale de crédit mutuel, et, là où n'existe pas d'établissement de ce genre, fonder une Caisse Raiffeisen,* le Conseiller national Meili réclame aussi la fondation d'une Caisse Raiffeisen dans chaque commune rurale.

M. Meili met en évidence les immenses avantages que procure une institution locale d'épargne et de crédit et refute les objections généralement intéressées que l'on fait encore ici ou là et les inconvénients que d'aucuns voient à la vulgarisation de ces coopératives locales de crédit. Particulièrement intéressant est le chapitre où il traite de la position des Caisses Raiffeisen par rapport à la Banque cantonale:

« Le canton de Thurgovie compte déjà 36 Caisses Raiffeisen avec 4300 membres, 59 millions de dépôts et près de 2 millions de réserves. Mais nous avons aussi une banque cantonale ? Celle-ci paie des impôts. Elle verse chaque année une somme importante dans

la caisse de l'Etat. Les Caisses Raiffeisen ne constituent-elles pas pour notre grand établissement cantonal une certaine concurrence? Tout cela est exact. Mais les Caisses Raiffeisen aussi paient des impôts, et cela non seulement au canton mais encore aux communes rurales où elles existent ! Certes, nous avons besoin d'une banque cantonale. Elle mérite d'être soutenue aussi. Mais « la chemise est plus près de la peau que l'habit ». La formule « l'argent du village au village » vient avant la formule « l'argent du canton au canton ». En effet, l'argent qui reste dans la commune reste forcément aussi dans le canton. Les Caisses Raiffeisen n'excluent nullement la banque cantonale tout comme la banque cantonale ne peut exclure les Caisses Raiffeisen. Nous avons besoin aussi bien de la Banque cantonale que de la Caisse Raiffeisen. Il y a du reste place pour les deux, l'une à côté de l'autre. Les Caisses Raiffeisen ne sont en fait, pas une concurrence bien considérable pour la banque cantonale. Leur champ d'activité est limité. D'une part : acceptation de dépôts contre obligations, sur livrets d'épargne ou en compte courant, d'autre part : prêts et crédits à leurs seuls membres. Elles laissent aux banques toutes les autres affaires. Et même les opérations déterminées qu'effectuent les Caisses Raiffeisen ne font que le dixième à peine des affaires du même genre que traite la Banque cantonale. Concurrence minime donc, mais peut-être pas inopportune... Veillons simplement, de part et d'autre, à ce que cette concurrence soit toujours loyale. Elle exclura alors naturellement toute rivalité. »

Ainsi s'exprime le Conseiller national Meili. Nous ne pouvons que souscrire pleinement à son opinion sur ce délicat problème.

Les Caisses Raiffeisen en Chine

Un rédacteur d'un quotidien de la Suisse romande nous communiquait, il y a peu de temps, ses impressions recueillies par suite de ses relations fréquentes avec des étudiants venus de Chine à Fribourg pour se mettre au courant des institutions coopératives agricoles dont s'honore notre pays !

Il y a peut-être intérêt pour nous d'apprendre que la question rurale, en particulier la Caisse Raiffeisen, est à l'ordre du jour dans cet intéressant pays.

La crise mondiale devait faire sentir ses ravages en Chine comme ailleurs. Le mal s'est accru du fait que le paysan ayant un besoin pressant d'argent, surtout pour payer ses impôts, se verra souvent obligé de vendre sa récolte, dès qu'elle sera faite, ou bien d'emprunter à des conditions iniques ou encore de se restreindre sur son alimentation. C'est ainsi qu'un missionnaire racontait que dans son district (Kiangu), les cultivateurs devaient se contenter parfois d'un demi bol de riz par repas ou se rabattre sur de la bouillie de riz.

Le paysan chinois, trop pauvre pour épargner, n'arrivant qu'à force de restrictions à joindre les deux bouts, a un intense besoin de crédit. Crédit pour tenir entre les semailles et la récolte ; crédit pour se procurer ou renouveler les instruments nécessaires, crédit qui permettrait d'améliorer le lopin de terre ou son rendement.

Or, on ne prête qu'aux riches; c'est vrai en Orient comme en Occident. Aux pauvres, si on leur consent une maigre avance, ce ne sera que pour profiter de leur détresse, les exploiter et rendre leur situation encore pire après un soulagement momentané.

Le moyen le plus simple qu'ont imaginé les gens du peuple et qui, à regarder de près, contient les rudiments de la mutualité de crédit Raiffeisen est de s'entendre entre eux et de former une petite société. Quelqu'un aurait-il besoin d'une somme modique, cent dollars, par exemple (le dollar oscillait entre 4.50 et 6 fr.), il cherche neuf compagnons qui acceptent de s'unir à lui. Chacun verse une première fois dix dollars, l'organisateur aura donc la somme désirée, sur laquelle il fera cependant une remise immédiate, environ un dollar par tête, ce qui est une manière comme une autre de verser les intérêts. Le mois suivant, le groupe se réunira; chacun versera de nouveau ses dix dollars et le total sera attribué à celui qui acceptera de faire la plus grosse remise. L'on continuera ainsi jusqu'à ce que tous y aient passé. Ne parlons pas des difficultés qui se rencontrent en pratique, lorsqu'un membre meurt ou quitte le pays avant l'échéance. Le système est ingénieux.

Le cultivateur s'adressera parfois à un prêteur sur gage. Ce moyen est une industrie fort répandue et très rémunératrice. A Shangaï, on comptait près de 173 monts-de-piété.

Le taux légal, qui dans certaines provinces avait été fixé à 3 % par mois, semble être considéré par eux comme un minimum. Des enquêtes ont établi que des intérêts de 4 ou 5 % par mois étaient chose courante.

On a pu le constater, partout où les sociétés coopératives se créent que le taux de l'intérêt s'abaisse immédiatement. Le remède est là en effet et le gouvernement national l'a parfaitement compris. Depuis longtemps, il a pris à cœur de développer la coopération dans les campagnes. Le jour où la majorité des paysans chinois se seront groupés dans ces sociétés l'angoissant problème du crédit rural sera résolu. Or, s'il est un point où il semble que l'Orient puisse marcher sans crainte à la suite de l'Occident et de la Suisse spécialement, c'est dans l'organisation des Caisses Raiffeisen. Il n'y a rien à y changer pour qu'elles soient viables en Chine.

L'initiative en cette matière revient au Comité Sino-international de secours aux victimes de la famine. Les dernières statistiques donnent 9948 Caisses Raiffeisen. C'est bien peu si l'on compare ce chiffre avec celui de la population. C'est beaucoup si l'on tient compte de la brièveté du temps envisagé et des troubles qui l'ont accompagné. Jusqu'ici l'implusion du gouvernement n'a pas manqué et se garde d'un étatisme exagéré. On cherche avant tout à intéresser le peuple au mouvement coopératif pour qu'il y vienne de lui-même. Quand le paysan chinois aura compris mieux que certains cultivateurs fribourgeois les avantages qu'il peut en retirer, il est hors de doute que les Caisses Raiffeisen prendront un grand essor, une fois la paix revenue, car le Chinois a le sens inné de l'association.

V. R.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Les résultats de 1941, que viennent de publier les établissements de crédit sont ceux d'une année financière normale. Les bilans sont en général restés sur leurs positions précédentes ou accusent certaines augmentations résultant principalement de l'afflux des fonds à court terme. Les placements contre obligations ou sur livrets d'épargne sont plutôt en régression dans les banques urbaines ce qu'il faut attribuer certainement au fait que la hausse du coût de la vie restreint fortement les possibilités d'épargne. Les bénéfices annoncés sont aussi plus ou moins identiques à ceux de l'exercice précédent. Les comptes de profits et pertes portent l'empreinte de l'augmentation des charges fiscales et sociales et celle des pertes de gain résultant des sommes considérables de disponibilités qui res-

tent sans possibilité d'emploi rémunérateur. Les réserves ont été dotées généralement dans la même mesure que précédemment.

Les dividendes annoncés par les banques par actions n'ont en général pas été modifiés non plus. Les premières grandes banques distribuent de nouveau 4 %. Les banques anémiées s'en tiennent au 3-3 ½ % pendant que certains établissements locaux disposant de fortes réserves distribuent encore 4 ½, 5, 6 et même jusqu'à 7 % à leurs actionnaires.

L'abondance monétaire s'est accentuée en ce début d'année. Le montant des avoirs à vue sans intérêt à la Banque nationale suisse qui atteignaient 1236 millions au début de l'année ont passé à 1427 millions au 14 février. La pléthore de disponibilités influence le marché des capitaux et sur la base de leur cote actuelle en bourse les papiers d'emprunts à taux fixe n'offrent plus qu'un rendement de 3 %. Un emprunt fédéral de 400 millions au taux de 3 ¼ est offert actuellement en souscription publique. Il sera sans aucun doute couronné de succès. Les besoins de la Confédération seront considérables cette année : elle devra procéder à la conversion de 650 millions environ d'emprunts anciens arrivant à échéance et on escompte qu'elle fera également appel au marché pour 1250 millions d'emprunts nouveaux.

En vue de restreindre dans une certaine mesure l'afflux de nouveaux capitaux les grandes banques et les banques cantonales allongent le terme de durée de leurs obligations de caisse. 3 ¼ % n'est plus offert qu'à 6, 8 et même 10 ans de terme, les titres à 3-5 ans ne recevant actuellement plus que 2 ½ à 3 % Le taux moyen d'épargne des banques cantonales était de 2,54 % au 31 décembre 1941 contre 2,58 % à la même date de l'année précédente. Les dépôts en compte courant à vue ne reçoivent que ½ à 1 %. Seuls certains établissements locaux cherchent encore à forcer la confiance en offrant des taux exagérés. Il est probable que le taux hypothécaire se stabilisera sur la base de 3 ¾ %, taux du reste bas et absolument supportable, même pour l'agriculture qui annonce pour l'an dernier un rendement des capitaux excédant 5 %. Une baisse plus accentuée ne serait en somme pas à désirer car elle ne pourrait s'effectuer qu'au détriment des épargnants et des fondations sociales qui vivent du produit de leurs capitaux et qui sont déjà lourdement affectés par la diminution de rentabilité et les impôts.

* * *

Les Caisses Raiffeisen accusent pour 1941 une augmentation importante de la somme de leurs bilans. Les Caisses qui se sont tenues aux directives données par l'Union et qui ont disposé judicieusement de leurs disponibilités ont toutes réalisé des bénéfices normaux. On fixera maintenant les taux pour 1942 en tenant bien compte de la situation et de la tendance actuelles du marché de l'argent ainsi que des exigences spéciales des bilans. La marge entre les taux doit assurer un excédent capable de couvrir tous les frais d'exploitation et de laisser un bénéfice net de 1/3-1/2 % du bilan. On adoptera normalement l'échelle suivante :

Taux créanciers :

Obligations : 3 % à 3 ans de terme,
3 ¼ % à 5 ans de terme,
Caisse d'épargne: 2 ½-2 ¾ %.
Compte courant : 1 ½-1 ¾ %.

Taux débiteurs :

Prêts hyp. 1er rang : 3 ¾ %.
Prêts hyp. 2me rang et nantissement: 4-4 ¼ %.
Prêts sur cautions : 4 ¼-4 ½ %.

Pour les crédits exploitables en compte courant on prélèvera en plus de ces mêmes taux de base l'usuelle commission de ¼ % par semestre.

Aux taux indiqués ci-dessus les Caisses pourront accepter sans restriction les dépôts de leur cercle d'activité limité. Par contre elles feront bien de refuser les capitaux importants qui pourraient leur être offerts par des personnes du dehors.

Le „plan Wahlen„ il y a 150 ans !

« La crise actuelle... et la nécessité, non de l'or, mais d'une subsistance assurée, ont fait défricher ces deux dernières années, dans plusieurs de nos cantons, plus de terrain inculte qu'on n'en avait mis en valeur depuis vingt ans : déjà les besoins de la nature ont ramené bien des personnes vers l'inépuisable table que la Providence a dressée au milieu des champs pour quiconque les cultive... O ma bonne et chère patrie, je te souhaite une population de campagnards toujours plus robustes et actifs, des fermes riantes et bien entretenues sur toutes tes collines, des prés couverts d'une herbe épaisse là où sont maintenant des marais qui ne produisent que d'arides roseaux, des granges pleines de gerbes pesantes et de fourrages succulents, des caves remplies du vin de tes coteaux, des fromages de tes chalets... La véritable Suisse ne se pave point, elle se cultive. »

(Le Conservateur suisse, tome VI — Paroles du Doyen Bridel, pasteur à Montreux, lues par lui le *4 juin 1794,* à l'assemblée de la Société helvétique, à Olten.)

Choses et autres

Des garanties pour l'avenir.

Les garanties les plus sûres dont puisse rêver l'agriculture seront donc celle que s'assurera la paysannerie par elle-même en accomplissant fidèlement son devoir à l'égard de la communauté, en prenant confiance en soi, en affermissant son organisation et en préparant méthodiquement l'avenir d'après guerre dans le domaine de l'économie rurale comme dans celui de la politique agraire.

(Le Paysan suisse.)

Les sanctions conformément à la loi sur les banques

Pour la première fois le Tribunal de Police de Genève a eu à faire application de la loi sur les banques contre une société de gérance financière pour administration non conforme aux statuts et aux prescriptions de la loi sur les banques, spécialement pour organisation technique insuffisante, pour écritures en souffrance, pour établissement de bilan non conforme à la loi et pour constitution de droit de gage sur nantissement sans le consentement des débiteurs gagistes.

Le Tribunal, adoptant les conclusions du rapport, a condamné les deux administrateurs à Fr. 1500.— d'amende chacun et aux frais.

Ce jugement est en corrélation avec les mesures sévères que prend actuellement la Commission fédérale des banques à l'égard des instituts qui ne remplissent pas les dispositions légales.

Contre l'usure.

Lors de la dernière session du Grand Conseil fribourgeois un député a déposé une motion invitant le Conseil d'Etat à prendre des mesures contre ceux qui exploitent la misère de certains en leur octroyant des prêts à des taux excessifs. Le rapport annuel du Tribunal cantonal attirait déjà l'attention sur les établissements plus ou moins bancaires, qui prélèvent des taux honteux sur la gêne d'autrui. Il paraît indiqué de prendre des mesures adéquates contre ces usuriers modernes et leur dangereuse

publicité. La motion a été prise en considération et transmise au Conseil d'Etat, et suite lui sera donnée.

On ne peut que féliciter Fribourg de suivre l'exemple du canton de Vaud et de sévir contre les multiples officines spéciales de crédit et leur dangereuse publicité. Une législation contre l'usure est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que certaines dispositions excessives de la nouvelle loi sur le cautionnement vont certainement favoriser le métier d'usurier !

Les Caisses Raiffeisen et l'aide aux régions alpestres.

Dans une longue étude parue dans le numéro de décembre dernier de l'organe officiel de l'*Association suisse pour la défense des intérêts des vallées alpestres,* dont le siège est à Lucerne, M. le Prof. Deplazes de Rabius (Grisons) voit dans les Caisses Raiffeisen *un admirable instrument d'aide personnelle* et recommande chaudement la diffusion de ces institutions d'utilité publique dans les cantons montagnards. L'auteur se réfère spécialement aux résultats concluants obtenus en Valais qui compte 110 Caisses, dans les Grisons et à Uri. Il conclut que la Caisse Raiffeisen est un remarquable moyen d'améliorer les conditions d'existence matérielle et morale des populations montagnardes, spécialement parce qu'elle fait appel et met en valeur la volonté de résistance personnelle, l'esprit d'initiative individuelle, le sens de solidarité et d'entr'aide des intéressés eux-mêmes.

Le recrutement de nouveaux membres

Le mouvement Raiffeisen a pris au cours des dernières années un développement réjouissant qu'illustre la statistique. La somme globale des bilans et le nombre des déposants d'épargne ont progressé dans une proportion beaucoup plus forte que le nombre des membres. Certes, cela est naturel jusqu'à un certain point car l'augmentation de l'effectif des membres dépend surtout du nombre des nouvelles fondations. Néanmoins, il est indéniable que les *Caisses anciennes ont encore de larges possibilités de recruter de nouveaux bons sociétaires.*

Pourquoi l'effectif des membres demeure-t-il en effet si restreint en maints endroits ? C'est souvent uniquement parce qu'après l'assemblée de fondation seules les gens qui ont besoin de crédit demandent encore leur adhésion. Quantité d'autres personnes qui pourraient et devraient faire partie de la Caisse restent ainsi regrettablement à l'écart et cela souvent, *uniquement parce qu'elles n'ont pas été conviées à en faire partie.*

Une certaine campagne pour recruter de nouveaux sociétaires serait ainsi indiquée en maints endroits. La période qui suit le bouclement des comptes annuels et où se tient l'assemblée générale est particulièrement propice à cet effet. Le moyen de propagande le plus efficace est toujours la *démarche personnelle des dirigeants.* Mais *l'appel écrit* complété ensuite par une intervention personnelle, est aussi un bon moyen d'atteindre le but visé.

Nous rappelons aux Caisses qu'elles peuvent se procurer auprès du Service de fournitures de l'Union des lettres-circulaires appropriées ainsi que les deux *tracts de propagande* « Adhérez à la Caisse Raiffeisen » et « Les Caisses Raiffeisen suisses et leur centrale ».

Nous rappelons également que le « Messager Raiffeisen » sert des *abonnements de propagande* de 6 mois au prix de Fr. 1.20. Les Caisses peuvent ainsi faire servir temporairement le journal aux personnes qui s'intéressent à la Caisse et qui seraient susceptibles de devenir membres. Par la lecture du journal l'abonné entre en contact permanent avec le mouvement raiffeiseniste, il apprend ainsi à connaître les principes sur lesquels les Caisses sont fondées, les buts qu'elles poursuivent et les résultats qu'elles obtiennent. Il comprend ainsi ce que veut la Caisse Raiffeisen de son village et tout naturellement il lui témoignera plus d'intérêt et d'appui.

Nouvelles des Caisses affiliées

BROT-PLAMBOZ (Neuchâtel).

C'est toujours avec un grand plaisir que, chaque année, on s'adresse à notre cher petit ami, le « Messager Raiffeisen », pour lui raconter nos petites misères et nos grands espoirs de l'année écoulée. Heureusement que le chapitre des premières, du moins pour nous, est complètement « vierge » et que par contre, le second, celui des espoirs, nous a été singulièrement favorable.

Notre « Raiffeisen » a eu son assemblée annuelle le 5 février à 20 heures, moment où tout travail hivernal de notre vaillante population agricole est terminé. Malgré les mauvais chemins et le manque absolu de moyen de communication, 27 membres sur les 39 que compte notre petite Caisse avaient tenu à assister à cette réunion et à prendre un contact encore plus étroit entre eux et les dirigeants.

Notre petite entreprise a pris l'an dernier une extension qui dépasse les prévisions les plus optimistes. En effet les comptes et bilan 1941 bouclent par un mouvement de 380,000 fr. et une somme de bilan de 197,000 fr. en augmentation de 84,000 francs par rapport à l'année précédente. Après 5 années d'activité nous pouvons être fiers de ce brillant résultat et être en même temps reconnaissants à la population toute entière de la confiance qu'elle nous témoigne.

Les présidents des deux Comités présentèrent des rapports annuels impeccablement établis, comme de coutume, et qui furent accueillis avec intérêt et satisfaction.

Les comptes et bilan, après la présentation par le caissier, furent à l'unanimité acceptés avec remerciements aux dirigeants. Notre petite banque communale a déjà effectué plusieurs prêts et sera appelée à financer les travaux de drainage du Joratel portant sur une somme de 180,000 fr.

Après l'expédition des affaires prévues par l'ordre du jour, le caissier fit un appel pressant aux agriculteurs présents les engageant à collaborer à l'Union Suisse des paysans, et à soutenir non seulement moralement mais aussi matériellement cette association paysanne qui, déjà depuis un grand nombre d'années déploie une activité remarquable pour le bien de notre agriculture. 14 personnes donnèrent spontanément leur adhésion et s'inscrirent comme membres collaborateurs de cette puissante association.

Pour terminer, le président du Comité de Direction, *M. Albert Robert,* remercia les participants de l'intérêt qu'ils vouent à la marche de leur Caisse et constata avec une grande satisfaction la confiance dont jouit notre Caisse. Il invita chacun à chercher de nouveaux adeptes parmi leurs amis, connaissances, parents et fils en brossant clairement la situation des Caisses débutantes qui ne peuvent s'épanouir complètement qu'après un certain nombre d'années d'activité, lorsqu'un fonds de réserve important aura été constitué ; nous devons nous contenter donc au début surtout des bienfaits moraux ; nos fils pourront alors jouir dans toute leur plénitude des avantages matériels.

M. P.

* * *

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel).

Avec l'année 1941, la Caisse de Boudevilliers achevait son quatrième exercice. — Elle a tenu son assemblée générale annuelle le 6 février au collège.

Après la lecture du procès-verbal — d'une clarté remarquable — de la dernière assemblée générale dressé par le secrétaire *M. Roger Luginbuhl,* pasteur, — le président du Comité de Direction *M. Jämes Jacot* a donné connaissance du rapport sur la marche des affaires au cours de l'année écoulée. — Notre Caisse enregistre un résultat fort encourageant. — L'épargne s'est remarquablement développée. Le nombre des membres a augmenté de 8 unités et a passé ainsi à 41. La majeure partie des nouveaux dépôts a servi à l'octroi de prêts hypothécaires premier rang. — Le rapport de revision de l'Union est tout à l'honneur de nos dirigeants et nos sociétaires sont

heureux d'avoir une appréciation professionnelle qui est pour eux une garantie de bonne gestion.

Le caissier, *M. Hermann Guyot,* buraliste postal, donna ensuite quelques précisions sur les chiffres du bilan qui avait d'ailleurs été polygraphié et adressé à tous nos sociétaires avec la convocation. Le mouvement des fonds a dépassé Fr. 410,000 en 659 opérations. — Le bilan atteint déjà Fr. 122.000,— en augmentation de Fr. 35.000,— par rapport à l'année précédente.

Il appartenait ensuite à *M. Marcel Calame,* Directeur de la Maison d'Education de Malvilliers, président du Conseil de Surveillance, de dresser le bilan moral de l'année écoulée. — Il souligna la bonne marche et la saine administration de la Caisse. *Tous les intérêts débiteurs et amortissements prévus sont payés.* Il remercie les membres du Comité de direction et plus particulièrement le président et le caissier, chevilles ouvrières de l'institution. — Puis l'assemblée a ratifié sans opposition les propositions de l'organe de contrôle et donné décharge au Comité de Direction de sa gestion. — Et tandis que le Caissier faisait à chacun le versement de l'intérêt de la part d'affaire, l'assemblée était animée d'une atmosphère de satisfaction et de confiance mutuelle. — Les membres des deux Comités ainsi que le caissier ont été réélus pour une nouvelle période.

g.

* * *

COFFRANE (Neuchâtel).

Notre assemblée générale ordinaire a réuni environ 50 sociétaires.

Du rapport très documenté présenté par le Comité de direction, nous extrayons les renseignements ci-après : l'effectif des membres a passé de 55 à 62. L'activité de la Caisse s'est sensiblement accrue, puisque le *bilan est en augmentation de 75,000 francs* sur le précédent et atteint 443,699 fr. dont 386,000 fr. représentent des dépôts d'épargne et 146,000 fr. des obligations de caisse.

L'institution créée il y a six ans a pris un essor inespéré ; elle donne satisfaction tant aux déposants qu'aux débiteurs, qui obtiennent des fonds à des conditions avantageuses.

Le rapport du Comité de surveillance conclut en proposant à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge aux organes directeurs, ce qui est voté à l'unanimité. C'est également par un vote unanime que les membres des comités sortant de charge sont confirmés dans leurs fonctions, témoignage de confiance évidemment mérité.

M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, prit la parole et apporta au Comité et aux membres de la Caisse ses félicitations pour le développement réjouissant de cette organisation qui groupe des citoyens de conditions très diverses. Il saisit cette occasion pour donner à chacun des conseils judicieux et pratiques dictés par son expérience des hommes et des choses.

SURPIERRE (Fribourg).

Assembler les hommes, dit-on, c'est les émouvoir. De fait, s'ils sont intelligents, s'ils savent penser, réfléchir, ils ne manquent pas, dès qu'ils sont réunis dans un but bien déterminé, de s'intéresser à ce qu'ils voient et entendent. Dans les assemblées, les participants ne restent pas indifférents : ils s'instruisent dans les discussions qui s'y produisent, se confirment dans leur manière de voir ; cas échéant ils la corrigent et la modifient.

Chaque année, les sociétaires de nos Caisses Raiffeisen ont leur assemblée générale pour prendre connaissance et approuver les comptes et le bilan du dernier exercice. Quoi de plus opportun et de plus utile pour le développement, la bonne marche et le succès de ces modestes établissements financiers, facteurs puissants de progrès économique et social ?

C'est ainsi que notre Caisse a tenu le dimanche 1er février sa 37me assemblée générale. Ses membres y avaient été convoqués par circulaire accompagnée d'un exemplaire des comptes et du bilan qu'ils ont pu ainsi étudier d'avance. L'assemblée s'ouvrit sous la présidence de *M. Joseph Torche,* président. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée Messieurs les présidents des deux Conseils lurent tour à tour leur rapport sur la marche de la Caisse au cours de l'année écoulée. Ils renseignèrent au mieux les sociétaires sans oublier de marquer les services rendus aux clients, débiteurs et créanciers. Le caissier *M. le curé-doyen Charrière* commenta à son tour les recettes et les dépenses inscrites dans les comptes avec leur signification et leur portée dans le mouvement financier et donna ensuite des renseignements de circonstance sur l'actif et le passif du bilan balançant par *Fr. 915,800.*— supérieur de Fr. 48,000.— à celui de 1940. Le fonds de réserve y figure pour Fr. 70,000.— y compris le modeste bénéfice du dernier exercice qui a été de Fr. 2346.—.

Les membres des Conseils dont le mandat arrivait à échéance ont été, par un vote unanime, confirmés dans leurs fontions. A la Caisse de Surpierre, c'est une tradition que ses dirigeants restent en charge de longues années. Ainsi ils sont au courant des affaires, acquièrent l'expérience utile pour les bien mener et inspirent confiance.

Conclusion : l'assemblée à l'unanimité a approuvé les comptes. Tous ceux qui y prirent part ont lieu d'être satisfaits de tout ce qu'ils apprirent d'heureux et de fécond que produit leur chère « Raiffeisen » ; ils en sont justement fiers ; ils lui resteront fidèles pour le plus grand bien moral, économique et social d'une population intéressante, laborieuse, attachée à la terre ancestrale et amie de tous les vrais progrès.

COMPESIERES (Genève).

Notre Caisse a tenu son assemblée annuelle le dimanche 8 février 1942.

M. Marcel Munier, préside et présente, au nom du Comité de direction, un rapport sur l'activité de la Caisse en 1941. Il constate que l'année agricole 1941, au point de vue rendement, peut se classer parmi les meilleures. Les travaux ont été faits à temps et dans de bonnes conditions. Des prix maxima ont été établis pour tous les produits agricoles et maraîchers, prix qui ont permis aux cultivateurs de faire quelques économies. Ces économies devront, avant tout, être utilisées à *l'amortissement de dettes.* Le Comité de direction invite les débiteurs à suivre cette voie : réduire les dettes hypothécaires à un niveau supportable, ensuite, ils pourront consacrer leurs excédents d'exploitation à l'amélioration de leurs immeubles ou à la constitution de réserves. D'autre part, s'il est beaucoup demandé aux agriculteurs, — et ils ne failliront pas à leur tâche, — ils entendent aussi que des garanties leur soient données pour l'avenir : vente des produits du sol à un prix qui ne soit pas inférieur au prix de revient. Il ne faut pas que lorsque des conditions normales régiront à nouveau notre pays, les agriculteurs et les maraîchers se trouvent dans la même situation qu'au lendemain de la première guerre mondiale !

Notre Caisse a pris l'an dernier un nouveau développement. Dans son rapport, *M. Charles Boymond,* caissier, déclare que le dernier exercice a été des plus prospères. On enregistre en effet des chiffres records, au mouvement de l'année qui s'inscrit en Fr. 774,000.— avec 669 opérations contre Fr. 371,000.— avec 512 opérations en 1940. Les dépôts confiés sont en augmentation de Fr. 72,000.— et le bilan atteint Fr. 408,000. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à Fr. 2565, ce qui portent les réserves à Fr. 17,103.—.

M. le curé *Adrien Dusseiller* souligne que, lors des réunions qu'il a tenues, le Conseil de surveillance a pu, une fois de plus, se rendre compte de la marche excellente de notre institution. Il se réjouit de voir notre population entière collaborer à notre belle œuvre d'entr'aide au village. L'assemblée adopte finalement les comptes annuels de 1941 avec de chaleureux remerciements au Président et au caissier pour le travail fructueux qu'ils ont accompli.

Enfin l'assemblée procède aux réélections des séries sortantes des Comités. Puis la séance est levée après avoir dégusté l'excellent « Vin de ma vigne » de notre ami Marcel Delieutraz.

Le secrétaire.

SEIGNEUX (Vaud).

Il est des Caisses Raiffeisen qui accomplissent sans faire de bruit et avec une modestie extrême un travail important et excessivement utile. C'est là tout particulièrement le cas pour *Seigneux.*

Cette Caisse tenait dimanche après-midi 8 février son assemblée générale pour l'adoption des comptes du 30me exercice. Ce fut une belle réunion à laquelle assistaient presque tous les sociétaires.

Après la lecture du protocole et la présentation des comptes, le président *M. Ad. Vauthey* commenta le bilan et l'activité de la Caisse au cours du 30me exercice en soulignant les beaux résultats réalisés jusqu'ici. *M. Dubois* rapporta au nom du Conseil de surveillance. La Caisse compte aujourd'hui 65 sociétaires. La somme du bilan est de Fr. 476,700.— en augmentation de Fr. 42,000.— par rapport à l'année précédente. La fortune de la société est de Fr. 31,500.—. Fruits admirables de 30 ans de travail, de dévouement et de solidarité villageoise !

L'Union suisse avait tenu à se faire re-

présenter à cette manifestation jubilaire. Son représentant, *M. H. Serex, reviseur*, apporta à la Caisse les félicitations et les vœux de la Direction centrale et remit à la Caisse le diplôme d'honneur pour 30 ans de sociétariat fidèle. Dans une allocution de circonstance M. Serex montra les réalisations du mouvement Raiffeisen, qui veut une économie privée forte, responsable, fondée sur le travail opiniâtre, la compréhension sociale, la véritable coopération. Les Caisses Raiffeisen font œuvre particulièrement utile en favorisant la renaissance du village, cellule dans laquelle se manifeste le mieux la solidarité féconde, l'entr'aide et la volonté de travail pour le bien commun. En terminant le représentant de l'Union remit encore une lettre de félicitations accompagnée d'un souvenir à MM. *Ad. Vauthey, Félix Pasche, Eug. Tenthorey* et *Ulysse Vauthey* qui font partie depuis 30 ans des organes dirigeants de cette utile « banque du village ».

Puis cette belle et digne manifestation se termina par le traditionnel verre de l'amitié.

(Plusieurs autres correspondances de Caisses ont dû être renvoyées au prochain numéro.)

Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Les Caisses vaudoises qui possèdent dans leurs comités des membres qui ont terminé durant le dernier exercice leurs 25 ans de fonctions sont priées de bien vouloir les annoncer au président de la Fédération M. A. Golay, à Molondin, pour le 10 mars au plus tard.

CORRESPONDANCE

M. M. P.

Déclarations fiscales.

Oui, il est sage de toujours noter les chiffres portés sur les déclarations (impôt fédéral pour la défense nationale, impôt cantonal, impôt communal, etc.) afin de pouvoir contrôler au moment donné le bordereau d'impôt. Ces notes pourront être faites avantageusement simplement au verso de *l'Appendice aux comptes annuels.*

Nous rappelons également que les Caisses ne doivent jamais adresser aux autorités fiscales les comptes originaux mais toujours une simple *copie* du bilan et du compte de profits et pertes ; les Caisses qui publient leurs comptes remettront un exemplaire de leur bilan imprimé ou multigraphié.

M. C. P.

Les sangsues !

Fr. 5.— plus Fr. 2,80 de frais, plus 6 ½ % d'intérêt, plus 1 à 3 ½ % prime de risque, duit avant de toucher son prêt ! Vous avez sous les yeux un exemple typique des conditions onéreuses qu'appliquent ces Banques spéciales dont on trouve les offres de prêts presque quotidiennement dans les journaux et revues. Sur la base des conditions qui précèdent un prêt de Fr. 500.— pour 5-6 mois revient à *plus de 20 % environ !*

Au vu de ces taux usuriers, on comprend que les uns après les autres les cantons prennent des mesures contre ces prêteurs spéciaux en interdisant leur dangereuse réclame.

A F. P.

A propos du droit de timbre cantonal.

Lorsqu'une Caisse effectue un prêt ferme par cédule hypothécaire évent. par obligation hypothécaire, *le titre notarié suffit ordinairement comme reconnaissance de dette légale.* Dans la règle générale il n'est donc nullement nécessaire de faire signer encore par le débiteur un second acte d'engagement sous seing privé sur formulaire No 37. Le timbre est apposé sur le titre hypothécaire.

M. A. H.

L'après-midi ou le soir ?

Nous partageons aussi votre point de vue. Il convient en effet de tenir autant que possible l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen l'après-midi plutôt que le soir.

Nous dirons même qu'il est indiqué de la tenir le *dimanche après-midi.*

Vu leur caractère et la dignité dans laquelle elles se tiennent, ces assemblées ne porte pas atteinte, à notre avis, à la sainteté du dimanche.

On constate d'autre part que les assemblées qui ont lieu le dimanche sont toujours mieux fréquentées et sont en général plus fructueuses que celles qui se tiennent le soir, cela surtout actuellement ensuite de l'obscurcissement et souvent aussi du fait du mauvais état des chemins à cette époque de l'année.

A P. V.

Rapports du caissier aux séances de comité.

Le mode de faire de votre caissier de présenter un rapport sommaire détaillé sur la marche de la Caisse lors de chaque séance du Comité de direction est excellent et mérite d'être retenu. Ce rapport donnera un aperçu des opérations intervenues depuis la dernière séance, nombre de nouveaux carnets et obligations émis, renseignements sur le mouvement des fonds, sur le paiement des intérêts et amortissements et sur tous les faits saillants de la vie de la Caisse. De semblables rapports sont en effet susceptibles d'augmenter l'intérêt des membres des Comités et de stimuler leur collaboration.

A L. M.

Du nantissement d'une police d'assurance.

Non, le consentement du bénéficiaire de l'assurance en cas de décès n'est pas absolument nécessaire lors du nantissement d'une police d'assurance sur la vie. L'assuré peut disposer librement de sa police. En cas de décès les droits du bénéficiaire du nantissement ont toujours la priorité. Le ou les bénéficiaires de l'assurance désignés par l'assuré ne touchent que le solde disponible après désintéressement du créancier.

Communications du Bureau de l'Union

Emprunts remboursables.

Au 1er février 1942 :
Chemin de fer fédéraux, 4 % 1933.
Crédit Foncier Suisse, 3 ¾ % 1932.

Au 15 février 1942 :
Entreprises électriques neuchâteloises, Série E 1932.

Au 1er mars 1942 :
Emprunt fédéral 4 ½ % 1930.

Au 1er avril 1942 :
Energie de l'Ouest Suisse, 4 ½ % 1932.

Au 15 avril 1942 :
Emprunt fédéral 4 ½ % 1927.

Au 30 avril 1942 :
Lettres de gage de la Centrale des banques cantonales, Série III 1932.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement de tous titres échus.

Paroles à méditer

La terre nourricière, valeur durable.

« O Helvétien, qu'un faux intérêt ne fascine pas tes yeux, pour négliger ce qui est comme le garant de ta liberté !... Celui-là est vraiment riche, qui possède les choses dont la nature a besoin et qui s'en contente ; l'or et l'argent ne sont pas un bien par eux-mêmes ; ce qui peut tout ensemble conserver la vie, la rendre agréable et indépendante, c'est la terre qui nous nourrit. La terre suspend quelquefois ses paiements, mais elle ne fait jamais banqueroute ! »

(Mémoire de la Société économique de Berne, 1762, première partie. M. de Graffenried.)

MOT DE LA FIN

Aux examens.

Le jeune Dupont se présente à un examen :

Le professeur. — Si votre père emprunte mille francs, avec promesse de rembourser à raison de deux cent cinquante francs par année, combien devra-t-il au bout de trois ans ?

— Mille francs.

— Mais, mon enfant, vous ne connaissez pas le premier mot de l'arithmétique.

— C'est possible... mais je connais papa !

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.